



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

**Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire**

**Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU**

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : [national@mvtpaix.org](mailto:national@mvtpaix.org)

[www.mvtpaix.org](http://www.mvtpaix.org)

---

## DÉCLARATION DU MOUVEMENT DE LA PAIX

---

### **Face au danger d'une conflagration généralisée Non à l'escalade guerrière en Syrie Arrêt des frappes militaires, solution politique**

Le Mouvement de la Paix condamne les frappes militaires exécutées contre la Syrie par la France, les USA et la Grande Bretagne. Ces frappes sont illégales car contrevenant à l'article 42 de la Charte des Nations Unies qui attribue cette responsabilité au Conseil de Sécurité(1).

Le Mouvement de la Paix condamne toute utilisation d'armes chimiques. Il a agi pour l'adoption du Traité d'interdiction des armes chimiques et demande son application ainsi que la destruction de la totalité des stocks.

Il rappelle le précédent de la guerre en Irak où Colin Powell a menti à la tribune de l'ONU concernant l'existence d'armes nucléaires en Irak. Aussi, il réitère son exigence d'une enquête de l'OIAC et de l'ONU. En effet, il n'est pas possible de se satisfaire des termes actuellement utilisés parlant « d'hypothèses », « d'attribution probable », ou autres termes imprécis pour tenter de justifier des actions militaires dramatiques. Le Mouvement de la Paix est opposé à une soit disant commission « indépendante » qui serait mise en place sous contrôle et/ou à l'instigation en sous-main des USA ou de l'OTAN, compte tenu des précédents en Irak.

Si, comme ils l'affirment, la France, les USA et la Grande-Bretagne connaissaient la persistance, malgré les décisions d'élimination totale, de lieux militaires et technologiques en Syrie concernant les armes chimiques, pourquoi cette existence n'a pas été révélée au monde plus tôt ? Pourquoi n'y a-t-il eu aucune démarche au cours des semaines passées pour exiger l'inspection sur place et la destruction des productions ?

Le Mouvement de la Paix souligne la gravité que constitue la banalisation progressive de telles frappes contraires au droit international. Ce type de pratiques, par lesquelles les principales puissances militaires de l'OTAN s'arrogent illégalement le droit d'interventions militaires contre un Etat, telles que récemment les frappes de la Turquie sur Afrin (région du Rojava en Syrie du Nord) ne peuvent que fragiliser la sécurité internationale et la paix, et favoriser le développement de telles

pratiques. Par ailleurs, les crimes effectués par les snipers de l'armée israélienne contre des civils manifestant pacifiquement à Gaza s'inscrivent dans cette logique et sont tout aussi condamnables.

En Syrie, ces frappes n'apportent aucune solution pour la paix et pour une transition démocratique en Syrie.

Contrairement à ce qu'affirme le président de la République, il n'y a pas eu d'initiatives politiques majeures et déterminantes de la France ces dernières semaines pour une solution politique en Syrie, alors que l'affaiblissement de Daesh appelle plus que jamais de telles propositions.

Face à l'urgence, le Mouvement de la Paix demande au président de la République et au Gouvernement :

- d'œuvrer à l'arrêt total des bombardements et des combats et pour un cessez-le-feu durable,
- d'œuvrer au respect du droit humanitaire par l'ensemble des parties prenantes,
- d'œuvrer à une solution politique à travers un processus de négociations impliquant tous les acteurs concernés (en dehors de Daesh et de ses affiliés), sous l'égide de l'ONU, en s'inspirant des documents et des processus qui ont déjà permis l'unanimité des Etats membres du Conseil de Sécurité comme les résolutions 2254 adoptée en décembre 2015 et 2401 du 25 février 2018 qui réaffirmaient l'urgence d'une solution politique.
- D'œuvrer à une transition démocratique permettant au peuple syrien et à lui seul de décider de ses affaires.

Le Mouvement de la Paix appelle ses comités locaux dans le cadre d'une démarche rassembleuse, en liaison avec toutes les organisations qui le souhaitent, et en particulier avec les organisations qui constituent le collectif national *En Marche pour la Paix*, à multiplier les délégations auprès des préfetures et des députés, à adresser des courriers au président de la République(2) pour que cesse immédiatement cette escalade guerrière qui ne contribue à aucune solution et dont les conséquences peuvent être incalculables.

Il appelle dans cette dynamique à envisager des rassemblements publics le plus rapidement possible partout en France.

A Paris, le 15 avril 2018

## **Le Mouvement de la Paix**

**(1)Article 42 de la Charte** : « Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationale. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies. »

(2) [www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique](http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique)